

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT de VAUCLUSE - ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



Direction Générale des Services
Réf. DGS/GM

AFFICHÉ ET PUBLIÉ le 11/09/2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **CONSEIL MUNICIPAL** se réunira le

MARDI 17 SEPTEMBRE 2024 à 18 H 30

à la **SALLE « L'OUSTAU »**, Espace Jean Duffard, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du conseil.

A Valréas, le 11 septembre 2024,

Le Maire,
Patrick ADRIEN

ORDRE DU JOUR :

1. **EXONÉRATION EN FAVEUR DES IMMEUBLES SITUÉS EN ZONE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION RATTACHÉS À UN ÉTABLISSEMENT REMPLISSANT LES CONDITIONS REQUISES POUR BÉNÉFICIER DE L'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) PRÉVUE À L'ARTICLE 1466 G DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (rapporteur : Christian BARTHELEMY)**
2. **CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE RÉGIONALE POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES LYCÉES - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 (rapporteur : Jean-Luc BLANC)**

3. **CESSION DE LA MARQUE « ENCLAVE DES PAPES » À TITRE ONÉREUX ENTRE MADAME GENEVIÈVE SOULIER ET LA COMMUNE DE VALREAS (rapporteur : Jacques FAGARD)**
4. **FONDS DE CONCOURS – DÉPLOIEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (rapporteur : Christian BARTHELEMY)**
5. **SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE TERRITOIRE VAUCLUSE (SPL) – MODIFICATION STATUTAIRE ET AUTORISATION DU REPRÉSENTANT DE LA COLLECTIVITÉ À PARTICIPER AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ (rapporteur : Patrick ADRIEN)**
6. **RESTRUCTURATION DU SITE IMCARVAU – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2023 – APPROBATION (rapporteur : Rosy FERRIGNO)**
7. **SITE IMCARVAU – AVENANT N° 3 AU TRAITÉ DE CONCESSION AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE TERRITOIRE VAUCLUSE (rapporteur : Rosy FERRIGNO)**
8. **PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ET ACCROISSEMENT SAISONNIER (rapporteur : Patrick ADRIEN)**
9. **PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU THÉORIQUE DES EFFECTIFS (rapporteur : Patrick ADRIEN)**
10. **APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (Délibération n° 2020-06/11 du 11/06/2020) (rapporteur : Patrick ADRIEN)**

QUESTIONS DIVERSES